

**ANALYSE DE L'ACTIVITE**

# " Arts de la Broderie "

**REFERENTIEL DES ACTIVITES  
PROFESSIONNELLES**

Le titulaire du Certificat d'Aptitudes Professionnelles " Arts de la Broderie " est un ouvrier qualifié capable de réaliser , en fonction de spécifications données , sous responsabilité et sous contrôle , des broderies , c'est à dire :

- la préparation des moyens nécessaires à la broderie ,
- la réalisation de broderies et leur finition ,
- la maintenance des outils de travail .

Ses activités peuvent s'exercer dans l'un des procédés de broderie , à savoir :

- la broderie à la main ,
- la broderie sur machines guidées à la main ,
- la broderie sur machines automatisées .

A cet effet , il doit être capable de :

- lire , analyser et exploiter les documents artistiques et techniques définissant la broderie à réaliser ;
- procéder à la préparation des moyens de réalisation ;
- mettre en oeuvre un procédé de broderie en respectant les critères d'esthétique et de qualité ;
- assurer les relations fonctionnelles nécessaires .

Ce qui implique la maîtrise des tâches suivantes :

- préparation du piqué ou du programme codé ;
- montage du matériau ou du produit à broder ;
- mise en oeuvre des opérations de broderie ;
- finition et contrôle du travail réalisé ,
- maintenance des moyens de réalisation .

Sa formation générale , artistique et technique doit lui permettre de :

- Communiquer avec différents interlocuteurs , y compris dans une langue étrangère vivante ;
- Intervenir efficacement aussi bien dans sa vie professionnelle que personnelle ;
- Evoluer professionnellement par l'actualisation et l'accroissement de ses connaissances pour accéder à un niveau supérieur .